

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

en date du 1er Mars 2006

L'an deux mille six, le premier Mars à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Toutes les Collectivités étaient représentées à l'exception de la commune de St Cibard.

Etaient excusés :

Madame La Sous-Préfète de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur MADRELLE, Député de la Gironde, Maire de Blaye
Monsieur GARRAUD, Député de la Gironde
Monsieur MAZOUAUD, Député de la Dordogne
Monsieur MITTERRAND, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur PLISSON, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de St Ciers sur Gironde)
Monsieur BARRAU, Conseiller Général de la Gironde (canton de Coutras)
Monsieur GENDREAU, Conseiller Général de la Dordogne (canton de St Aulaye)
Monsieur MAUGEIN, Conseiller Général de la Gironde (canton de St André de Cubzac)
Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche)
Monsieur JEAN-JEAN, Conseiller Général de la Gironde (canton de Bourg)
Monsieur LIMINIANA, Conseiller Général de la Gironde (canton de Blaye)
Monsieur SOU, Vice-Président du SMICVAL
Madame ROBERTI ALONSO, Déléguée de la Communauté de Communes du Libournais
Monsieur ROUSSET, Délégué de la Communauté de Communes du Libournais
Monsieur DION, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Coutras
Monsieur ELIAS, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Coutras
Monsieur POINTET, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Lussac
Monsieur BIAIS, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Guîtres
Monsieur NIOTEAU, Délégué suppléant de la Communauté de Communes du canton de Guîtres
Monsieur BALGUERIE, Délégué de la Communauté de Communes de la Juridiction de St-Emilion
Monsieur CASSAGNE, Délégué de la Communauté de Communes du canton de St Savin
Monsieur HAPPERT, Délégué de la Communauté de Communes du canton de St Savin
Monsieur BOEY, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Blaye
Monsieur BOURDEAU, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Blaye
Madame BENEY, Déléguée de la Communauté de Communes du Sud Libournais
Monsieur GIRAUD, Délégué de la Communauté de Communes du Sud Libournais

Sur les 88 Délégués qui composent le Comité du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 1er Mars 2006, 53 d'entre eux étaient présents ou représentés par leur suppléant.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président transmet les excuses des autorités et délégués qui n'ont pu assister à cette Assemblée Générale. Il ouvre la séance en précisant que cette réunion sera essentiellement consacrée au rapport d'orientations budgétaires.

Monsieur GANDRÉ, Vice-Président en charge du secrétariat général, prend ensuite la parole pour présenter le compte rendu de l'Assemblée Générale du 14 Décembre 2005, lequel est adopté à l'unanimité des Membres présents.

Le second point concerne le rapport d'orientations budgétaires 2006. Comme le précise Monsieur MAROIS, ce rapport est habituellement présenté par Monsieur BOSCO, Vice-Président du SMICVAL en charge des finances. Cependant, compte tenu des enjeux et des implications financières, Monsieur MAROIS le présentera exceptionnellement cette année. « Celui-ci traduit les choix stratégiques que nous avons à initier dans le budget primitif 2006, pour situer notre Syndicat dans une dynamique qui nous permettra de tenir les engagements que nous avons pris en commun. Il ne faut pas sacrifier l'avenir au présent. » Il rappelle également que les frais générés par l'utilisation des lignes de trésorerie, représentent environ 1 € par habitant et par an et sont entre autres, la conséquence de certains retards de paiements des participations des collectivités adhérentes.

Dans le cadre des démarches effectuées auprès des Conseils Communautaires visant à expliquer les implications financières liées au site de St Girons d'Aiguevives et ainsi, sensibiliser les administrés sur les incidences et les répercussions de la T.E.O.M., Monsieur MAROIS demande à ce que les interventions puissent se faire dans les meilleures conditions possibles, car les fins de soirées ne sont pas toujours propices aux débats et aux discussions.

Selon Monsieur MAROIS, le SMICVAL se situe actuellement dans une phase de résolution des difficultés, tout comme il a pu y être confronté il y a quelques années pour le Libournais ou encore le Lussacais. Les décisions proposées ne doivent pas être considérées comme des péripéties qui se succèdent et n'en finissent pas. C'est le fonctionnement normal de remise aux normes d'un site et il est primordial de porter cette parole en commune et de la diffuser autour de nous.

Monsieur MAROIS ouvre ensuite le débat et insiste sur l'importance que celui-ci ait lieu.

Monsieur PITON, Délégué de la commune de St Paul de Blaye, demande des précisions sur le devenir des bureaux de Pugnac.

Depuis le 20 Janvier 2006, le site de St Girons d'Aiguevives est mis sous surveillance pour veiller scrupuleusement au respect d'un certain nombre de prescriptions imposées d'une part, par les services de la DRIRE et d'autre part, par l'arrêté préfectoral du mois de Novembre 2005, qu'afin de limiter au maximum les impacts négatifs sur l'environnement.

Le personnel administratif de l'ancien SMICTOM de la Haute Gironde est déjà réintégré à St Denis de Pile et une démarche est en cours pour discuter des conditions de résiliation du bail de Pugnac. Il est indispensable qu'il y ait une présence continue sur le site de St Girons et ce, malgré le travail technique de grande qualité qui a été effectué auparavant. Ce site va devoir faire l'objet des plus grandes attentions sur le plan technique et juridique et ce, durant de longues années. Il ne peut être laissé à l'abandon, c'est pourquoi il est nécessaire de s'organiser de manière à y être présent en permanence. Les cadres du SMICVAL ont aujourd'hui des astreintes pour intervenir si besoin était, à tout moment.

Monsieur RICCI, Délégué de la Communauté de Communes du Cubzaguais signale que ces orientations répondent à deux objectifs essentiels à savoir, d'une part la protection de l'environnement avec la mise en sécurité de ce site et d'autre part, le respect du service rendu auprès de la population, surtout au niveau des collectes sélectives et ce, depuis 13 mois de fonctionnement seulement.

Ce dossier n'amenant plus de remarques, ni d'observations, Monsieur MAROIS constate que le débat d'orientations budgétaires a bien été présenté et le fait acter par l'ensemble des Délégués. Celui-ci étant principalement basé sur la remise en état du centre de transfert de St Girons d'Aiguevives et des mesures d'accompagnement qui s'y rattachent, Monsieur MAROIS demande à ce qu'une délibération explicative soit rajoutée au présent ordre du jour. Cette proposition est acceptée à l'unanimité et fait l'objet du détail ci-après.

Dans le cadre de la remise aux normes du centre de transfert du site de St Girons d'Aiguevives, l'arrêté préfectoral interdit son exploitation durant la phase des travaux. La proximité du terrain situé sur la commune de St Mariens a été un critère déterminant dans le choix de délocalisation. Ce site sera utilisé pour stocker et laver les bennes vides et permettre d'assumer le départ des équipes. L'installation de vestiaires et de locaux administratifs, permettra d'être en prise directe avec les événements pouvant intervenir au quotidien.

Monsieur GANDRÉ, Vice Président du SMICVAL demande des précisions sur le bail de location. Il s'agit d'un bail commercial d'une durée de 9 ans, dans le cadre 3, 6 ou 9. Compte tenu des imprévus rencontrés au fil du temps sur le site de St Girons et des difficultés à trouver un terrain viabilisé, relié au réseau d'eau et d'assainissement, nécessaire aux aires de lavage de véhicules, le bail a été fixé pour une durée initiale de 3 ans. Comme le précise Monsieur MAROIS, le SMICVAL n'est pas en position de décideur et aucune offre équivalente, répondant à nos exigences n'a été proposée.

Monsieur BLANC, Délégué de la Communauté de communes du canton de Bourg fait remarquer que le loyer annuel de 40 000 € prévu, pour des locaux d'une superficie avoisinant les 2 000 m², est quelque peu excessif. Monsieur MAROIS rappelle de nouveau les difficultés d'obtention d'un terrain, dans des délais relativement courts et le plus proche possible de l'ancien site, afin de ne pas générer des surcoûts supplémentaires trop élevés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des Membres présents, adopte donc la présente proposition, qui concerne la délocalisation des équipes du site de St Girons d'Aiguevives, vers la commune de St Mariens.

Mademoiselle HARDY, Vice-Présidente du SMICVAL prend ensuite la parole pour présenter les modifications au tableau des effectifs, lequel est adopté à l'unanimité des Membres présents.

Le dernier point inscrit à l'ordre du jour et relatif à l'avenant au marché d'exploitation du centre de tri de St Denis de Pile, est présenté par Monsieur BERTHOMÉ, Vice-Président du SMICVAL.

Monsieur BLANC délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg, demande des explications quant à l'augmentation du coût du tri des JRM.

Le coût de 12,55 € initialement prévu au marché, ne comprenait que le prix de mise en balle directe. Or les JRM doivent passer sur la chaîne de tri impliquant de ce fait un coût plus élevé. Ce coût est compensé par la revente à des filières de revalorisation pour un montant d'environ 50 € la tonne, par des subventions telles que celles attribuées par Eco-Emballages dans le cadre de l'aide au tri. Le SMICVAL est dans une logique de valorisation des déchets, répondant à des obligations réglementaires.

Enfin et pour répondre à Monsieur VEUILLE, Délégué de la Communauté de Communes du canton de St Savin, l'avenant prolonge la durée de la tranche conditionnelle de 18 mois, au terme de laquelle, le SMICVAL devra décider du mode de gestion du centre de tri, jusqu'à présent exploité par la société ONYX SOVAL.

Cet avenant est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 16 heures.